



Politique ESG et de gestion du risque de durabilité au sens du

Règlement UE 2019/2088 dit « SFDR »

Date de mise à jour

Août 2023

Objectif

Dans le cadre du Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR) qui vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, les sociétés de gestion doivent fournir des informations sur leur politique en matière de durabilité (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité) ainsi que sur celles des produits financiers qu'elles gèrent.

Cette mise à jour fait notamment suite à l'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement de nos stratégies actions, les fonds Fourpoints Euro Global Leaders (depuis juin 2021), The Good Life Fund (depuis sa création en novembre 2022) et Valeur Intrinsèque (depuis juin 2023) sont désormais Article 8.

Approche ESG

Fourpoints, dans le cadre de son offre de gestion actions, est un spécialiste du stock-picking avec une approche fondamentale basée sur de l'analyse financière « classique » qui intègre désormais pour ses stratégies actions Europe et actions internationales, l'appréciation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) édictés par les organismes internationaux.

La gestion mise en œuvre dans l'ensemble de nos fonds actions s'est donc adaptée tout en prenant le temps de mettre en place des processus d'intégration de l'analyse extra financière qui soient cohérents avec la stratégie d'investissement de chacun des fonds concernés.

Pour rappel, les gérants sont tous des analystes financiers et les investissements ne sont réalisés qu'après une étude interne visant notamment à identifier les risques et à établir une valorisation objective de la société analysée. Dans ce cadre, en complément

de l'analyse financière, Fourpoints a toujours accordé de l'intérêt à certains critères extra financiers, avec une attention particulière à la qualité de la Gouvernance pour l'ensemble des entreprises suivies. La Gouvernance est en effet appréciée au travers des assemblées générales (Fourpoints a d'ailleurs mis en place une politique de vote aux assemblées générales), des échanges avec les dirigeants ou via l'appréciation de la stratégie de l'entreprise et de l'organisation des instances de direction.

Evolution de notre politique

Convaincue que la prise en compte de critères extra financiers permettra non seulement d'assurer une approche durable et responsable de l'investissement mais est également un facteur permettant d'enrichir et d'élargir ses analyses sur les entreprises, et de trouver de nouvelles opportunités de performance, Fourpoints a souhaité pouvoir s'appuyer, dès 2021, sur la recherche de spécialistes de l'analyse extra financière.

En effet, compte tenu de la taille de l'entreprise et afin de pouvoir avoir accès à de véritables analyses détaillées et non juste à une base de données de notations ESG, Fourpoints a décidé d'investir et a souscrit à l'offre de Sustainalytics

L'analyse ESG vient ainsi compléter l'analyse fondamentale, stratégique et financière déjà existante. En tant qu'investisseurs long terme, Fourpoints est convaincue que l'intégration de critères ESG permettra d'améliorer la qualité de ses analyses en appréhendant plus concrètement la capacité d'une société à être durablement performante.

La note ESG fera ainsi partie des critères qui guideront les décisions d'investissement aux côtés de notre analyse fondamentale reposant notamment sur des critères plus financiers tels que la valorisation, la structure financière, le niveau de marge...

Sur certains de nos nouveaux fonds, l'analyse extra financière précède même l'analyse financière, l'univers d'investissement étant à la base réduit sur la base de ce filtre (cf The Good Life Fund pour la gestion actions et Altaïr Opportunités pour la multigestion)

Notre démarche « ESG » a ainsi été progressive et au niveau de la société Fourpoints s'est volontairement inscrit dans une démarche proactive afin d'intégrer une analyse et/ou un filtre ESG dès la création d'un nouveau produit même si cette démarche devrait rester non contraignante (en dehors des exclusions détaillées ci-après) afin de permettre à chacun de nos fonds ou stratégies de pouvoir intégrer ou non cette analyse extra financière en pertinence avec leurs objectifs de gestion et stratégie d'investissement respectives.

Fourpoints s'est de plus engagé dans cette démarche ESG en signant les PRI (Principles for Responsible Investment) en juin 2021.

Politique d'exclusion

Fourpoints a décidé de formaliser l'exclusion pour l'ensemble de ses produits et services, de secteurs d'activité dont certains, comme l'extraction du charbon ou la production et la distribution de tabac, se trouvaient déjà écartés de son univers après son analyse fondamentale du fait des ruptures fortes qu'ils subissent et du manque de visibilité sur leur devenir.

Les principales exclusions portent ainsi sur :

- **Le tabac** en raison de ses propriétés nocives sur la santé et sur l'environnement, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises liées à la production et à la distribution de tabac ;

- **Les armes controversées**, à savoir les armes interdites par le Traité d'Ottawa (1997) sur les mines antipersonnel ou encore la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008). FOURPOINTS IM exclut de son univers d'investissement les entreprises liées à la production ou à la fabrication de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions ou de dispersion ;

- **Le charbon thermique** qui est le principal contributeur du changement climatique. FOURPOINTS IM exclut de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité est fortement et directement liée au charbon thermique

- **Les sables bitumineux** car l'extraction de pétrole dans les sables bitumineux exige beaucoup d'eau et le gaz naturel dégagé lors des extractions est responsable de la majorité des émissions de gaz à effets de serre. Fourpoints exclut donc de son univers d'investissement les entreprises avec une activité d'extraction de sables bitumineux.

Ces secteurs ou thématiques (dans le cadre de sa multigestion) seront désormais exclus en raison de leur nocivité pour la société ou pour l'environnement. En outre, nous excluons les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs [des dix principes du Pacte Mondial de l'ONU](#)

Cette politique d'exclusion s'applique à toutes les activités de Fourpoints à savoir la gestion collective et la gestion sous mandat dès lors que les instruments utilisés bénéficient d'une analyse extra financière. Ainsi, si la politique d'exclusion peut s'appliquer aux activités de multigestion en excluant par exemple les thématiques directement nocives pour la société ou l'environnement (cf secteurs exclus ci-dessus), il ne nous est cependant pas possible d'effectuer une analyse extra financière par transposition des OPC sélectionnés.

Politique ESG et gestion du risque de durabilité

- Le risque de durabilité se manifeste dès lors qu'il existe un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement.
- Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

L'analyse ESG n'est pas encore formellement intégrée par Fourpoints aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité pour l'ensemble des fonds.

Tout comme les risques liés à la structure financière, aux évolutions réglementaires, à la liquidité..., les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance représentent des risques qui peuvent avoir des effets sur la valeur des entreprises et des investissements.

La stratégie de stock picking des gérants reposant sur une vision long terme, les critères ESG seront pris en considération aux côtés des indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète du risque des sociétés étudiées.

Fourpoints ne dispose pas à ce jour des moyens nécessaires afin de pouvoir mesurer de façon pertinente le risque de durabilité et ne peut donc pas mesurer les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement SFDR »).

Cependant, lors de son analyse fondamentale et par son approche de gestion qui consiste à sélectionner des sociétés présentant un profil qualitatif tant au niveau de leur gouvernance que de leur positionnement stratégique, Fourpoints n'investit pas sur des sociétés avec des fortes incidences négatives en matière de durabilité car exclue notamment les secteurs à impact environnemental (charbon) ou sociétal (tabac)

La capacité à prendre plus en compte le risque de durabilité dépend de l'intégration de critères ESG dans notre process d'investissement mais surtout de notre capacité à mesurer ce risque de durabilité. A ce jour, compte tenu de la taille de l'entreprise et de moyens humains limités il n'est pas prévu que l'objectif de gestion premier des portefeuilles soit de diminuer ce risque de durabilité. Les prospectus de l'ensemble des fonds gérés par Fourpoints intègrent depuis mars 2021 le Risque de durabilité dans la rubrique « Profil de risque ».

En application du principe de proportionnalité, Fourpoints applique la présente politique :

- Totalemment aux fonds actions Fourpoints Euro Global Leaders, The Good Life Fund, Valeur Intrinsèque qui font la promotions de critères ESG (fonds art.8) en s'appuyant sur les analyses fournies par le prestataire spécialisé Sustainalytics.
- Proportionnellement dans les fonds de multigestion Altair Opportunités (fonds art.8), Fourpoints Thematic Selection (fonds art.6 en cours de modification pour art.8) en s'appuyant sur les classifications SFDR, les process de gestion ESG, les thématiques d'investissement... des fonds sélectionnés
- Partiellement aux autres fonds de la gamme et aux mandats de gestion pour compte de tiers (fonds /produits art.6) pour lesquels l'approche extra financière peut s'appliquer sans qu'elle n'ait de caractère contraignant.

Au 30 juin 2023 sur sa gamme d'OPCVM actions, les risques de durabilité sont ainsi intégrés :

- En approche centrale pour le fonds The Good Life Fund (art 8) pour lequel l'univers d'investissement est constitué des 50% des émetteurs les mieux notés sur ces risques ESG au sein de chaque secteur adressé par le fonds.
- En approche réduite pour le fonds Fourpoints Euro Global Leaders qui exclut de son univers les émetteurs avec des risques ESG sévères et s'engage sur un portefeuille investi à hauteur de 80% minimum sur des émetteurs avec des risques ESG faibles à modérés
- En approche réduite pour le fonds Valeur Intrinsèque qui inscrit dans sa stratégie d'investissement l'objectif d'une notation du risque ESG moyen de son portefeuille inférieur meilleure que celle de son univers d'investissement déduction faite des 20% des émetteurs les moins bien notés.
- Sans formalisation sur le fonds Fourpoints America (art 6), géré par délégation par Transatlantic Private Wealth, New York.